



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 12 - séance du 26 juin 2024

Présidence : M. Philippe Duperrex

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Communications des délégués aux Associations intercommunales (AIAE – ASET – ASIRE- EFAJE et SIEGO)
7. **Préavis municipal n° 01/2024** relatif aux modifications du Plan Général d'Affectation d'Eclagnens, Goumoëns-le-Jux et Goumoëns-la-Ville
 - a) Rapport de la commission ad hoc
8. **Préavis municipal n° 02/2024** relatif aux comptes 2023
 - a) Rapport de la commission de gestion
9. **Préavis municipal n° 03/2024** relatif à la modification du règlement de Police de Goumoëns
 - a) Rapport de la commission ad hoc
10. **Préavis municipal n° 04/2024** relatif au remplacement de l'éclairage lumineux en LED
 - a) Rapport de la commission ad hoc
 - b) Rapport de la commission des finances
11. Elections statutaires
12. Propositions individuelles
13. Divers.

M. Philippe Duperrex, Président, ouvre la séance à 19h35, en souhaitant la bienvenue à chacun ainsi qu'à la secrétaire municipale, Mme Sylvie Grognez.

Le délai minimum de convocation a été respecté.

Le Président passe la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

1. Appel

Madame Anne-Marie Romanens, Messieurs Bernard Bezençon, Claude Risch, Paul Mermoud et Raphaël Miazza se sont excusés. Monsieur Frédéric Glauser est absent. Le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023 par courrier électronique. La discussion est ouverte. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité. Les remerciements sont adressés à la secrétaire.

4. Communications du Bureau

Le Président informe de la réception d'une copie de courrier d'un opposant suite à un recours concernant les modifications du plan d'affectation. Ceci n'est pas de la compétence du Conseil communal.

Le 25.01.2024 a eu lieu la visite préfectorale et le contrôle des procédures a été effectué.

Le Président a participé à la séance de la Municipalité le 08.04.2024 pour préparer la séance du Conseil communal.

En date du 16.04.2024, Monsieur Michel Vuerchoz démissionne de sa fonction de municipal.

Le 27.05.2024, nouvelle séance de la Municipalité pour préparer la prochaine séance du Conseil communal.

Participation à la journée des communes vaudoises à Aigle le 08.06.2024.

En date du 3 mars et du 9 juin 2024 ont eu lieu les dépouillements des votations fédérales. Le Président remercie les personnes du Conseil communal présentes.

L'inauguration de la Résidence seniors « Le Gout du Bonheur » a eu lieu de 20.06.2024. Il s'agit de 7 appartements adaptés et protégés dans une ancienne ferme au cœur du village de Goumoëns-la-Ville.

Les membres des commissions qui ont effectué des heures pour l'établissement des rapports doivent remettre leur décompte d'heures au Président.

Il n'y a pas de remarque, ni de question. Le Président propose de passer au point suivant :

5. Communications de la Municipalité

M. Laurent Vulliamy :

- Des explications ont été données par la municipalité concernant l'assainissement des buttes de tir à Goumoëns-la-Ville.

- Les travaux sur le réseau d'eau potable au chemin des Craux sont pratiquement terminés. La pose du tapis final est prévue en automne 2024 par l'entreprise Walo.
- Les travaux au chemin Pré de la Caille ont duré plus longtemps que prévu suite à divers incidents. Ceux-ci sont maintenant terminés. La réfection du tapis sera envisagée.
- Des travaux de réfection du tapis sont annoncés au chemin des Grands Champs à Eclagnens.
- Divers travaux de rénovation sont envisagés à Goumoëns-la-Ville et Goumoëns-le-Jux. La municipalité est en attente de subventions cantonales. Plusieurs routes autour de l'axe RC 299 et au centre du village de Goumoëns-le-Jux (nid-de-poules) sont concernées.

M. Philippe Jamain :

- Suite à la démission de Monsieur Michel Vuerchoz, le dicastère bâtiments communaux, EFAJE, culture, domaines et chemins, paroisses a été redistribué entre Messieurs Jaquier, Vulliamy et Jamain.
- Le recrutement du poste de Boursière est en cours.
- Le permis de construire du nouvel EMS Fondation Les Châteaux a été délivré. Les travaux vont débuter en juillet 2024. Le Président prend la parole est informe que des sondages archéologiques vont être effectués. Le syndic ajoute qu'un permis d'autoriser la démolition d'une annexe du château a été donné.

M. Marc Dumartheray :

- A terme et après des bouleversements voulus, le Triage des Grands Bois va intégrer six nouvelles communes (Triage forestier de la Malombaz) pour son bon découpage.
- Le garde forestier occupant un poste à 60% a quitté sa fonction le 31.05.2024. Suite à l'agrandissement du Triage, son remplaçant, M. Jérémy Brand, occupe le poste jusqu'à la nomination d'un nouveau garde forestier.
- Un règlement des ressources humaines de la commune a été validé par le canton. Un préavis sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil communal.
- Après 24 ans de service, Monsieur Jean-René Romanens, employé de voirie, prend sa retraite au 31.10.2024. Il restera en service pour différentes missions à la STEP. Un nouvel employé communal entrera en service le 1^{er} octobre 2024.

M. Benjamin Jaquier :

- Circulation routière RC 299 : après évaluations et comptage ainsi que la pression des communes de St-Barthélémy et Villars-le-Terroir, il a été décidé de fermer les chemins AF. Ces chemins sont autorisés aux riverains.

La notion de riverains comprend uniquement les habitants des logements situés en bordure immédiate du segment de route concerné par la mesure de restriction du trafic, ainsi que les personnes qui leur rendent visite ou y effectuent des livraisons, transports ou travaux.

Le transit agricole sur les chemins AF est autorisé ainsi que le trafic agricole de riverains sur la RC 299. La RC 299 n'est pas autorisée au transit.

Monsieur A. Perusset demande la parole et cite que les chemins AF ont été fermés par les communes de St-Barthélémy et Villars-le-Terroir.

Monsieur B. Jaquier répond que la Municipalité ne souhaitait pas fermer les routes afin de répondre à la population.

- La DGMR a publié dans la feuille des avis officiels des réglementations adoptées. Les tronçons concernés sont :

A Goumoens-la-Ville, débouchés des chemins Pré Ballif et Pré de la Caille sur la RC 305, abrogation de la priorité de droite au profit des signaux « STOP ».

Débouché du chemin des Charbonnières sur la RC 305, abrogation de la priorité de droite au profit du signal « cédez le passage ».

A Eclagnens, débouché du chemin de Sous-Ville sur la RC 305, abrogation de la priorité de droite au profit du signal « cédez le passage ».

Monsieur N. Dutruy demande combien de collisions ont été recensées à cause des priorités de droite à Eclagnens ? Réponse de sa part, zéro.

Monsieur B. Jaquier répond que la DGMR décide et régie les règles. La commune est contrainte d'accepter.

6. Communications des délégués aux associations intercommunales

EFAJE : Madame M. Rodriguez Lamelas a assisté à l'assemblée générale le 01.05.2024. Les comptes sont acceptés. Diverses informations ont été transmises dont le changement de la forme juridique de l'association à venir et la diminution de dix familles inscrites.

ASIRE : Madame S. Masala a assisté à l'assemblée générale, 5 préavis étaient à l'ordre du jour et ils ont été acceptés. Diverses informations ont été transmises dont le changement des horaires de bus, la reprise par l'ASIRE du service dentaire ainsi qu'un changement de contrat du traiteur de la cantine.

SIEGEO : Rapport des comptes a eu lieu.

ASET : Suite à l'assemblée générale, le plan général d'évacuation des eaux est accepté.

AIAE : Monsieur R. Favre a assisté à l'assemblée générale et informe de la modification de la conduite sur la RC 299. Captage d'eau sur la commune de Froideville. Les comptes sont bons.

7. **Préavis municipal n° 01/2024 relatif aux modifications du Plan Général d'Affectation d'Eclagnens, Goumoens-le-Jux et Goumoëns-la-Ville**
a) **Rapport de la commission ad hoc**

Chacun a reçu le préavis municipal n° 01/2024 par voie électronique ainsi que le rapport de la commission ad hoc il y a peu.

Selon la loi sur les communes et après s'être renseigné auprès du Préfet, le Président lit l'article de loi sur la récusation. Un membre du conseil ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à traiter l'affaire. Il doit se récuser spontanément ou, à défaut être récusé par un membre du Conseil ou par le bureau.

Aucune demande n'est relevée, la séance se poursuit.

Le Président passe la parole à M. Patrick Keller pour la lecture du rapport, celui-ci étant également signé par Mme Emilie Augsburg, MM. Gilles Bezençon, Michel Glauser et Claude Risch.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur C. Coquelin prend la parole et question le Syndic sur le PGA et plus particulièrement le Golf de Goumoëns-le-Jux.

Le Syndic explique que le golf est hors zone à bâtir et que la modification du PACOM traite uniquement les zones à bâtir. Ce n'est pas une volonté de la commune que les 4 parcelles concernées sont devenues des zones agricoles.

Le Président remercie les membres de la commission concernée pour leur analyse et propose de passer au vote. Le préavis municipal est accepté avec 3 oppositions et 4 abstentions.

8. **Préavis municipal n° 02/2024 relatif aux comptes 2023**
a) **Rapport de la commission de gestion**

Chacun a reçu par courriel le rapport de la Municipalité sur les comptes et la gestion pour l'année 2023, les comptes 2023 (annexe 1), ainsi que l'analyse des comptes 2023 (annexe 2).

Le Président propose de passer la parole à M. Daniel Freiermuth pour la lecture du rapport de la Commission de gestion.

Le bouclage des comptes de l'exercice 2023 conclut avec un bénéfice inattendu de CHF 23'137.96 alors que le budget 2023 prévoyait un excédent de charges de CHF 277'936.00. Le résultat de l'exercice 2023 s'achève donc sur une amélioration de CHF 301'073.96 par rapport au budget.

Selon le rapport de la fiduciaire les amortissements obligatoires de 2023 se montent à CHF 361'266.00. Dans les comptes 2023, aucun amortissement extraordinaire n'a eu lieu mais on relève toutefois les dotations supplémentaires aux fonds de réserve de CHF 140'000.00.

La Commission de gestion relève quelques commentaires sur le résultat de l'exercice 2023.

- La modification du plan comptable afin de le rendre compatible avec la norme MCH2 (modèle comptable harmonisé de deuxième génération) initialement prévue pour 2025 a été reportée à 2026.
- A terme le Triage des Grand Bois va intégrer six nouvelles communes (Triage forestier de La Molombaz). Le triage actuel a augmenté sa réserve financière qui est passée de CHF 145'383.74 à CHF 172'208.03 (compte 9282.01), soit une augmentation de CHF 26'824.29. Celle-ci ne figure pas, selon sa quote-part, dans les comptes de la commune.

La Commission de gestion remercie le Syndic sur la qualité des informations remises aux membres du Conseil communal.

Le Président remercie M. Freiermuth et ouvre la discussion.

Monsieur A. Perusset s'adresse à la Municipalité et cite : vu les résultats positifs, la Municipalité ne pourrait pas envisager une baisse d'impôts ?

La commission des finances prend note.

Monsieur P. Keller demande quelle est l'économie d'énergie et / ou financière sur l'année écoulée relative à l'extinction de l'éclairage public de nuit. De nombreux citoyens s'interpellent à ce sujet, de plus nous n'avons pas de référence pour sonder si cela est bénéfique sur les comptes (hormis la pollution lumineuse de nuit, en contre-partie de la sécurité des citoyens).

La municipalité n'a pas donné de réponse concrète en fournissant des chiffres mais confirme une économie réalisée.

Le Président propose de passer au vote le préavis municipal no 02/2024 relatif aux comptes 2023, qui est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la Municipalité pour la qualité de son rapport et la Commission de gestion pour son analyse.

9. **Préavis municipal n° 03/2024** relatif à la modification du règlement de Police de Goumoëns
 - a) Rapport de la commission ad hoc

Chacun a reçu le préavis municipal n° 03/2024 par voie électronique ainsi que le rapport de la commission ad hoc il y a peu.

Le Président passe la parole à M. Cédric Coquelin pour la lecture du rapport, celui-ci étant également signé par MM. Alexandre Maillard et Roger Turin.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président remercie les membres de la commission concernée pour leur analyse et propose de passer au vote. Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.

10. **Préavis municipal n° 04/2024** relatif au remplacement de l'éclairage lumineux en LED
 - a) Rapport de la commission ad hoc
 - b) Rapport de la COFIN

Chacun a reçu le préavis municipal n° 04/2024 par voie électronique. Le rapport de la COFIN ainsi que le rapport de la commission ad hoc ont été transmis par voie électronique il y a peu.

Le Président passe la parole à M. Cyril Bezençon pour la lecture du rapport, celui-ci étant également signé par MM. Raphaël Miazza et Michel Schuler.

Le Président passe la parole à M. Jean-Charles Bollini pour la lecture du rapport de la COFIN, celui-ci étant également signé par MM. Vincent Moullet, Sven Helm et Paul Mermoud.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur R. Favre demande pourquoi les lampadaires restent allumés dans le carrefour à la rue de la Bergerie.

Monsieur B. Jaquier répond qu'il s'agit de mesures de sécurité. L'extinction nocturne n'a pas encore été décidée mais selon la demande de la commission cela se poursuivra certainement.

L'artère principale reste allumée pour des raisons de sécurité et que l'éclairage est obligatoire aux passages piétons.

Monsieur J.-C. Bollini demande si les ampoules actuelles sont en fin de vie ? La Municipalité répond qu'elles ont été installées en 2015 et qu'un contrat de maintenance nous lie avec la Romande Energie. La Municipalité s'assurera de leur recyclage.

Le Président remercie les membres des commissions concernées pour leur analyse et propose de passer au vote. Le préavis municipal est accepté avec une abstention.

11. **Elections statutaires**

Le Président se représente volontiers pour une année supplémentaire. Il n'y a pas d'autre candidat. Le vice-président, Monsieur Alexandre Perusset se représente également pour une

année supplémentaire. Concernant les scrutatrices et scrutatrices-suppléantes, il n'a reçu aucune démission.

Madame M. Rodriguez Lamelas démissionne de la commission de gestion. Elle est remplacée par Monsieur V. Moullet qui lui-même démissionne de la commission des finances. Ce dernier est remplacé par Monsieur G. Bezençon.

Le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement selon l'art. 12 du Règlement du Conseil communal de Goumoëns. Chacun est donc réélu dans sa fonction, avec les applaudissements des conseillers en signe d'approbation.

12. Propositions individuelles

Ce point tombe faute de matière.

13. Divers

M. Alexandre Perusset remercie la Municipalité d'avoir installé un passage piéton au bas de la rue Château-Dessus.

M. Michel Glauser fait part de son mécontentement suite à sa demande de location de la salle des sociétés. La commune lui a demandé un dépôt de Fr. 50.-- sachant que la salle était utilisée pour les besoins de la commission nommée suite au préavis du PACom. La Municipalité prend note.

M. Cyril Bezençon prend la parole et explique les difficultés financières de son entreprise suite à la fermeture de la RC 299 ainsi que le bouclage précipité des chemins AF. Cela représente une diminution de son chiffre d'affaires de 24%.

M. Laurent Vulliamy refuse cette accusation. La Municipalité n'est pas en cause.

M. Stany Rochat questionne la Municipalité concernant les raisons de l'annulation de 2 séances du conseil (en mars et mai 2024), de 2 démissions au sein de la municipalité et du départ de la boursière, le tout en moins d'un an. Doit-on s'inquiéter ?

M. Philippe Jamain répond qu'il n'y a aucune inquiétude à ce faire.

M. Michel Schuler rappelle la manifestation du Marchâtaux le samedi 29 juin 2024 dans les jardins de l'EMS.

M. Cédric Coquelin demande la parole concernant les places de parc de la boulangerie. Le parking s'avère trop petit et si on souhaite un avenir positif de l'établissement, serait-il envisageable de prévoir des places de parc supplémentaires ?

M. Laurent Vulliamy explique que les billons de bois ont été installés le long de la rue de la Marchande pour protéger la bande herbeuse qui se dégradait fortement. Il cite que la Municipalité peut essayer d'encourager la DGMR de rouvrir les chemins AF mais sans certitude.

Sur le même sujet, M. Alexandre Perusset demande si la parcelle « hangar de la laiterie » pourrait être rachetée par la Commune et y construire un parking.

M. Laurent Vulliamy explique que la Municipalité a rencontré les trois vendeurs de cette parcelle, une offre leur a été faite et nous restons dans l'attente d'une réponse.

M. Alexandre Perusset reprend la parole concernant l'utilisation occasionnel du terrain de foot. Est-ce que le terrain pourrait être transformé en place de jeu.

M. Laurent Vulliamy répond par la négative car pas l'autorisation d'installer un sol synthétique mais toutefois une obligation d'avoir une zone de verdure.

M. Alexandre Maillard répond qu'au contraire, ce terrain est largement utilisé par les enfants du village.

La parole n'étant plus demandée pour d'autres divers, le Président clôt la séance à 22h15.

Le Président :



La Secrétaire :

